



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59705 Maroq en Beroeul
Franca

Téléphone : +33 (0)03 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)03 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Association Opcalia Région Nord Pas de Calais

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011
Association Opcalia Région Nord Pas de Calais
96 rue Nationale - 59800 Lille
Ce rapport contient 31 pages
Référence : JC/FC

KPMG S.A.,
société à capitaux multiples du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'exercice en
comptable et de courtier assisté
aux comptes à direction et
conseil de surveillance,
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30090101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours de Tiérange
92809 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
N°s 228 417 R.C.S. Nanterre
IVA Union Européenne
FR 77 776 726 417



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
BP 5039
59706 Merco, en Barooul
France

Téléphone : +33 (0)03 20 20 66 00
Télécopie : +33 (0)03 20 20 66 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Opcalia Région Nord Pas de Calais

Siège social : 96 rue Nationale - 59800 Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Opcalia Région Nord Pas de Calais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la répartition des créances, dettes, charges et produits communs aux activités exercées par Opcalia Nord Pas de Calais à savoir, la gestion des fonds des activités Plan +10 et Plan -10, et la gestion des fonds de la professionnalisation d'Opcalia en vertu d'un mandat reçu.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre association comptabilise en charges à payer les dépenses de formations réalisées sur l'exercice mais non réglées au 31 décembre 2011, tel que décrit aux paragraphes 4.1 et 4.1.2 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association Opealia Nord Pas de Calais, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Mareq en Baroeul, le 16 mai 2012

KPMG S.A.



Eric Delebarre
Associé

OPCALIA Nord Pas de Calais

***96 rue Nationale
59 000 Lille***

***Comptes annuels
au 31 décembre 2011***

Sommaire

Page

1. Bilan Actif	3
2. Bilan Passif.....	4
3. Compte de Résultat	5
4. Annexes	7

Bilan Actif

(Après affectation du résultat)

4. Actif	31/12/2011		31/12/2010		Net	PY-10	PY-11	Net
	Défini	13 mois	Défini	13 mois				
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement								
Frais de recherche et développement								
Cessions brevets et droits similaires								
Amort. Cessions brevets et droits similaires								
Fonds en amont								
Autres immobilisations incorporelles		1 750		253	1 539		5 615	44 980
Amort. autres immobilisations incorporelles		1 750		253	2 033		5 351	45 306
Autres et assimilés								
Immobilisations en cours								
Immobilisations corporelles								
Travaux								
Constructions								
Amort. Constructions								
Install. Génér. Indus. Matériel et Out.		25 240		3 703	58 209		2 831	21 580
Amort. Installations techniques, Matr. et Out.		14 365		2 166	15 734		2 281	23 389
Autres immobilisations corporelles								
Autres L. Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations cory. en cours								
Autres et assimilés								
Compte courant immobilisations corporelles								
Immobilisations financières								
Participations								
Crédences amorties								
Autres titres immobilisés								
Prêt		16 873		2 505	9 389		2 365	15 926
Autres immobilisations								
Compte courant immobilisations financières								
TOTAL (1)		27 543		4 096	31 538,38		18 942	20 559
ACTIF CIRCULANT								
Mandat OPCALLIA	821 465							57 635
Autres clients								409 984
Fournisseurs et comptes rattachés								
Personnel								
État	19 702							
Autres créances		1 054 181		71 397	1 125 943		48 733	1 930 354
Compte de liaison-mandat		2 697 615		198	3 697 814		627	5 629 265
Compte de liaison-mer-actifs								
Compte de liaison sur dévolution		351 374		127 117	480 491		53 136	95 102
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités		6 025 126		416 315	6 501 191		1 145 049	1 308 579
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF								
Charges constatées d'avance		16 372		2 464	9 035		19 170	21 504
TOTAL (2)	841 226	11 838 208		769 457	13 269 585		12 875 909	13 959 142
Charges à répartir sur plusieurs exercices								
Crédits de conversion actif								
TOTAL GÉNÉRAL	841 226	11 854 644		773 785	13 401 224		13 008 131	13 959 141

Compte de Résultat

Année	31/12/2010 12 mois		31/12/2010 12 mois		Mandat	Total	Plan - 10	Total	Plan - 10	Total
	Manant	Plan n° 10	Plan - 10	Plan - 10						
PRODUITS DE FORMATION										
Subvention exploitation	-	279 191	16 813	-	-	316 005	13 386	1 204 894	13 386	1 204 894
Subventions	-	8 374 985	649 451	-	-	9 024 386	544 793	6 957 998	544 793	6 957 998
Caillots des fonds de la formation professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations Adhésions Actions Co	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Produits (DIP et IP re facturés)	-	4 459 712	93 613	-	-	4 553 325	79 625	3 874 342	79 625	3 874 342
Transfert de produits réalisés d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reporté aux provisions pour charges de formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (1) - Produits de formation	-	13 313 838	779 837	-	-	14 093 715	658 004	11 309 430	658 004	11 847 434
CHARGES DE FORMATION										
Etudes et recherches	-	5 015 008	920 622	-	-	5 935 630	349 457	3 327 268	349 457	3 327 268
Coûts pédagogiques	-	2 287 355	-	-	-	2 287 355	-	2 889 048	-	2 889 048
Salaires et émoluments	-	226 260	41 309	-	-	267 569	-	430 644	-	430 644
Transport - Hébergements et divers	-	773 532	53 422	-	-	826 954	9 758	78 172	9 758	78 172
IPSP	-	81 108	19 826	-	-	101 934	79 625	3 874 342	79 625	3 874 342
Dépenses FSE	-	4 459 712	93 613	-	-	4 553 325	45 830	873 130	45 830	873 130
Autres charges (DIP et IP re facturés)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation Projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation Projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour charges de formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargés de fonds mutualisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (2) - Charges de formation	-	12 845 947	828 791	-	-	13 674 739	484 720	10 858 802	484 720	11 343 522
RÉSULTAT DE FORMATION (1)-(2)	-	467 891	48 914	-	-	516 805	173 284	350 628	173 284	502 911
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT										
Réserves d'accompagnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conventions PROF OPCALIA NATIONAL	453 641	-	-	-	-	453 641	431 463	431 463	431 463	431 463
Conventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Projets	427 642	225 680	12 213	-	-	665 535	257 764	51 727	379 493	379 493
Subventions Furfur: Fupp	261 028	-	-	-	-	261 028	166 672	166 672	166 672	166 672
Autre subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits divers de gestion de centre	4 388	4 502	868	-	-	9 758	2 612	2 519	362	5 513
Reprises de Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (3) - Produits de fonctionnement	1 146 300	130 182	13 982	-	-	1 290 464	858 511	95 672	5 283	258 166
CHARGES DE FONCTIONNEMENT										
Achats et autres charges externes	1 025 429	522 572	71 562	-	-	1 619 563	854 812	579 774	77 049	1 305 582
Impôts et taxes	4 347	4 462	1 604	-	-	10 413	3 619	2 319	552	7 640
Charges de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion courante	1 882	1 847	275	-	-	4 004	80	78	11	139
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 078	3 059	303	-	-	5 440	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL (4) - Charges de fonctionnement	1 044 947	530 920	74 206	-	-	1 650 072	858 511	577 321	77 562	1 515 393
RÉSULTAT D'ACTIVITE (1)-(3)+(4)	101 353	65 152	109 137	-	-	275 642	0	133 021	61 705	51 576

Compte de Résultat (suite)

A. Description	31/12/2011		31/12/2010		Mandat	Total	Mandat	Plan + 10	Plan - 10	Total	Plan + 10	Plan - 10	Total	Mandat	Plan + 10	Plan - 10	Total	
	Débit	Credit	Débit	Credit														Débit
PRODUITS FINANCIERS																		
Produits des V.M.F	-		57 723			65 307			8 584						21 951	3 131		25 082
Frais de participation	-		-			-			-						-	-		-
Produits sur livret	-		-			-			-						-	-		-
Autres intérêts et produits assimilés	-		-			-			-						-	-		-
TOTAL (5) - Produits financiers	-		57 723			65 307			8 584						21 951	3 131		25 082
CHARGES FINANCIERES																		
Charges d'intérêts	-		-			-			-						-	-		-
TOTAL (6) - Charges financières	-																	
RÉSULTAT FINANCIER (5)-(6)			57 723			65 307			8 584						21 951	3 131		25 082
PRODUITS EXCEPTIONNELS																		
Produits exceptionnels divers	-		-			-			-						7 466			7 466
Rapport de Provision	-		-			-			-						-	-		-
Transfert de charges	-		-			-			-						-	-		-
TOTAL (7) - Produits exceptionnels	-														7 466			7 466
CHARGES EXCEPTIONNELLES																		
Charges exceptionnelles	-		-			-			-						13 716			13 716
Donations aux prov. pour risques et rifg	101 353		99 456		14 790	215 599			14 790						6 250			6 250
VNC des émissions d'actifs cédés	-		-			-			-						-			-
TOTAL (8) - Charges exceptionnelles	101 353		99 456		14 790	215 599			14 790						13 716			13 716
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (7)-(8)			101 353			215 599			14 790						6 250			6 250
Participation des salariés aux résultats	-		-			-			-						-	-		-
RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	0		27 420		115 343	87 923			115 343						117 520	84 836		32 484
(1)-(3)+(5)+(7)-(2)-(4)-(6)-(8)																		
- A la réserve aux I.F.P.F.			936 881		72 663	861 416												
- Au report à nouveau			961 521		-187 867	776 403												

ANNEXE

1 – FAITS CARACTERISTIQUES	8
2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	9
3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	11
3.1 <i>Immobilisations</i>	11
3.2 <i>Créances et Dettes</i>	13
3.4 <i>Provisions</i>	17
3.5 <i>Excédent à reverser</i>	18
4 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
4.1 <i>RESULTAT DE FORMATION</i>	19
4.2 <i>COMPOSANTES DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</i>	22
4.3 <i>Charges, Dotations aux Provisions Exceptionnelles</i>	26
4.4 <i>Produits exceptionnels et reprises de provisions</i>	26
5 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS.....	27
6 – TABLEAU DE SUIVI DES E.F.F. ET D’AFFECTATION DU RESULTAT AU 31/12/2011.....	28
7 –AUTRES INFORMATIONS :	29

1 – FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé OPCALIA Nord Pas de Calais est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Il a été créé le 03 février 1995. Son objet social porte, conformément à l'article 11 de l'accord du 17 novembre 1994, sur l'application au niveau régional interprofessionnel, de l'article IX de l'avenant du 5 juillet 1994 à l'accord national interprofessionnel du 3 juillet 1991 relatif à la formation et au perfectionnement professionnel, modifié par les avenants du 8 novembre 1991 et du 8 janvier 1992.
- **La loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et le décret n°2010-1116 du 22 septembre 2010 ont pour conséquence de réduire, à compter du 1^{er} janvier 2012, le nombre d'organismes collecteurs qui passeront de 96 à 48. Dans ce cadre, OPCALIA Nord Pas de Calais s'est vu, comme l'ensemble des OPCALIA Régionaux, retirer ses agréments de collecte des fonds du Plan +10 et Plan -10.** En parallèle, OPCALIA s'est vu accorder un agrément pour collecter les fonds de la Professionnalisation et de la Formation Continue.
- Lors de sa réunion du 19 décembre 2011, le Conseil d'Administration d'OPCALIA Nord Pas de Calais a décidé le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2012 de l'ensemble de ses activités de collecteur à OPCALIA. Cette opération qui se traduira par un apport partiel d'actifs, au plus tard le 30 juin 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Cette décision a été confortée par un protocole d'accord signé en date du 19 décembre 2011 par les Présidences d'OPCALIA Nord Pas de Calais et d'OPCALIA qui s'engage à déléguer à OPCALIA Nord Pas de Calais la gestion des fonds de la formation professionnelle qu'il devient, à compter du 1^{er} janvier 2012, le seul habilité à collecter. Les conséquences comptables de cette opération sont détaillées au paragraphe 7.
- L'ARFP Nord Pas de Calais ne peut plus être déléataire d'OPCALIA Nord Pas de Calais à compter du 1^{er} janvier 2012. Par anticipation le Conseil d'administration d'OPCALIA Nord Pas de Calais a décidé dans ce cadre, en date du 19 décembre 2011, le transfert de l'ensemble des salariés de l'ARFP vers OPCALIA Nord Pas de Calais à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Depuis le 1^{er} janvier 2012 et dans le cadre de ce qui précède, OPCALIA Nord Pas de Calais agit comme déléataire d'OPCALIA afin de gérer les fonds que seul cet organisme est habilité à collecter.
- Il est également rappelé que l'accord du 27 janvier 2006, modifiant l'accord du 17 novembre 1994, et confirmé par l'arrêté du 13 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 22 mars 1995 portant agrément d'organismes collecteurs paritaires, a retiré à compter du 1^{er} janvier 2007 l'agrément d'OPCALIA Nord Pas de Calais au titre de son activité de collecte des fonds de la section professionnalisation.

En conséquence, un acte de dévolution de l'activité professionnalisation a été établi en date du 31 mai 2007. Cette opération s'est traduite par le transfert, à l'organisme OPCALIA, de cette activité et de l'ensemble des postes d'actif relatifs à cette section avec pour contrepartie la prise en charge par ce même organisme de l'ensemble des postes du passif de l'activité professionnalisation. A ce titre, les comptes annuels ne présentent plus que les agréments Plan + 10 et Plan - 10, et une section « mandat » dans laquelle sont enregistrés les produits et les charges de fonctionnement d'OPCALIA Nord Pas de Calais dans le cadre du mandat reçu d'OPCALIA aux fins de gérer les fonds de la section Professionnalisation.

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes d'OPCALIA Nord Pas de Calais ont été établis conformément au Plan Comptable Général, complété par l'avis du C.N.C. du 3 février 1993 relatif au plan comptable des Organismes Agréés par l'Etat aux fins de gestion paritaire des fonds de la formation professionnelle, dans le respect du principe de prudence. Les hypothèses usuelles concernant la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes et l'indépendance des exercices ont été conservées pour cet arrêté des comptes notwithstanding les modifications législatives et réglementaires énoncées au §1.

En effet, et en attente de la ratification du traité d'apport partiel d'actif, à intervenir au plus tard le 30 juin 2012, il a été décidé dans un souci de clarté permettant la comparabilité des comptes d'un exercice à l'autre :

- de ne pas prendre en compte, au 31 décembre 2011, les conséquences comptables de cet apport partiel d'actif
- de ne pas modifier la présentation du bilan et du compte de Résultat,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par ailleurs, et afin de respecter scrupuleusement la réglementation, les comptes annuels au 31 décembre 2011 présentent des charges de formation à payer et des EFF dont les montants ont été arrêtés à la date du 31 décembre 2011 et non, comme par le passé, à la date du 31 mars 2012. Cette décision traduit pleinement la situation juridique d'OPCALIA Nord Pas de Calais qui depuis le 1^{er} janvier 2012 n'est plus agréé pour collecter et engager des fonds de la formation professionnelle pour son propre compte. L'effet de cette décision est présenté dans le présent document au paragraphe 4.1.2.

Les créances, dettes, charges et produits communs aux activités exercées par OPCALLA Nord Pas de Calais à savoir :

- gestion des fonds des activités agréées (Plan +10 et Plan -10)
- gestion des fonds de la professionnalisation d'OPCALLA en vertu du mandat reçu ont été répartis par application des clés de répartition suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Plan + 10	46,15%	46,06%
Plan - 10	6,86%	6,57%
Mandat	47,01%	47,37%
	100,00%	100,00%

La détermination des clés de répartition présentées ci-dessus résulte de l'application d'une méthode déterminée par OPCALLA afin de calculer la part des frais de fonctionnement affectée à la section Professionnalisation. Cette part est calculée par observation de moyennes des collectes, décaissements et engagements de l'année écoulée, pondérées d'une répartition forfaitairement déterminée comme suit : 50% Professionnalisation, 40% Plan+10, 10% Plan-10.

Dans un souci de simplification, le bilan de la section mandat comprend:

A l'actif :

- ✦ un « compte de liaison mandat » correspondant à la créance de la section mandat sur les sections Plan pour 821 465 €,
- ✦ une créance sur le trésor public correspondant à la TVA sur Avoir à établir pour 19 762 €.

Au passif :

- ✦ une provision pour risque de 105 527 € dépôt de garantie de Villeneuve d'Ascq pour 4 174 €, provision pour le départ en retraite ainsi que les risques relatifs au personnel transféré à Opcalia Nord Pas de Calais d'un montant de 101 353 €
- ✦ dette envers OPCALLA pour 120 587 €.
- ✦ une dette sur le trésor public correspondant à la TVA sur Factures à établir pour 134 621 €.
- ✦ Un «compte de liaison inter activité» correspondant à la créance de la section mandat sur les sections Plan pour 480 491 €

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS

- Les variations constatées sur l'exercice sont détaillées ci-après :

	Au 31/12/2011		
	31/12/2010	31/12/2011	
	Valeur Brute 31/12/2010	Valeur Brute 31/12/2011	
	Acquisitions	Cessions	
Prais d'établissements	44 980	42 946	2 033
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorp. en cours	44 980	42 946	2 033
Immobilisations incorporelles I			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, Matériel et Out.	23 080	8 733	28 993
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corp. en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles II	23 080	8 733	28 993
Participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immob. financières	18 926	454	19 380
Immobilisations financières III	18 926	454	19 380
TOTAL GENERAL (I+II+III)	86 986	51 680	50 406

Aucune immobilisation décomposable d'un montant significatif n'a été identifiée.

En ce qui concerne les amortissements, les durées d'amortissements retenues sont celles prévues par le Plan Comptable Général. Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

	Au 31/12/2011			
	Amortissements 31/12/2010	Dotation	Reprise	Amortissements 31/12/2011
Frais d'établissements	42 946	2 033	42 946	2 033
Autres immobilisations incorporelles	42 946	2 033	42 946	2 033
I				
Terrains				-
Constructions				-
Installations techniques, Matériel et Out.	23 080	2 387	8 733	16 734
Autres immobilisations corporelles				-
Immobilisations corp. en cours				-
Avances et acomptes				-
Immobilisations corporelles	23 080	2 387	8 733	16 734
II				
Participations				-
Autres titres immobilisés				-
Prêts				-
Autres immob. financières				-
Immobilisations financières				
III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	66 027	4 420,33	51 680	18 767

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2006, la préparation de la dévolution de l'activité professionnalisation a conduit OPCALIA NORD PAS DE CALAIS à constater dans des « comptes courants immobilisations » enregistrés au passif des sections Plan, la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations de l'organisme affectée à l'activité professionnalisation.
Ces comptes courants sont totalement amortis depuis 2009.

3.2 CREANCES ET DETTES

3.2.1 Créances

L'ensemble des créances ont une échéance à moins d'un an. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2011		31/12/2010		
	Mandat	PF +10	PF -10	Net	Total
Créances	841 226	5 383 579	164 061	6 388 867	8 587 359
Mandats OPCALIA		45 088	6 705	51 793	57 635
Autres clients	821 465	385 654	57 351	1 264 470	231 593
OPCALIA Factures à établir					378 391
Client ARFP factures à établir		1 219	181	1 400	
Autres clients factures à établir	821 465	431 961	64 237	1 317 663	667 619
Sous total Clients & comptes rattachés					
Fournisseurs avancés et acomptes					
Fournisseurs Avoirs à recevoir FGX		189 822	28 228	218 050	
Fournisseurs ARFP avoir à recevoir		189 822	28 228	218 050	
Sous total Fournisseurs & comptes rattachés					
TVA S/ Immobilisations		104	15	120	40 131
TVA S/ Autres biens et services		621	92	713	
TVA S/ Autres biens et serv. Fonctionnement					
Crédit de TVA reportable					
TVA sur Formations (FNP)		1 026 075	65 731	1 091 806	1 183 488
TVA sur FNP Fonctionnement		37 381	5 559	42 940	22 665
TVA collectée	19 762			19 762	34 071
TVA S/ AAE	19 762				1 280 354
Sous total Etat		1 064 181	71 397	1 155 340	488 618
Débiteurs Prof Dif et PP		1 605	198	1 803	4 849
Débiteurs divers					2 739
Subventions à recevoir		3 696 011		3 696 011	6 143 180
Produits à recevoir		3 697 615	198	3 697 814	6 639 386
Sous total Autres créances					

3.2.2 Dettes

Au..... Durée.....	31/12/2011 12 mois		31/12/2010 12 mois		
	Mandat	PF +10	PF -10	Net	Total
Dettes	255 208	7 681 402	521 864	8 458 474	9 527 466
<i>Emprunt et dettes auprès des étab. de crédit</i>					
Fournisseurs - Formations à Payer		7 429	192	7 621	23 863
Fournisseurs - FNP PF -10		6 261 152		6 261 152	6 941 583
Fournisseurs - FNP PF -10		269	401 091	401 091	280 108
Collecte à reverser			40	309	17 384
Autres dettes adhérent					
Sous total Adhérents & comptes rattachés	-	6 268 850	401 323	6 670 173	7 262 938
<i>AAE Mandat</i>	120 587	-	-	120 587	207 903
<i>AAE Autres</i>					
<i>Avances et acomptes autres clients</i>					
Fournisseurs - Fonctionnement		35 904	5 339	41 244	57 279
Fournisseurs - ARFP					205 016
Fournisseurs - FNP Fonctionnement		57 562	8 560	66 122	29 498
Fournisseurs - FNP ARFP		205 083	30 498	235 581	133 313
Clients avoir à établir					
Sous total Fournisseurs & comptes rattachés	-	298 549	44 397	342 946	425 106
<i>Dettes S/ Congés Payés</i>					
TVA à Payer		48 452	7 205	55 658	57 596
TVA collectée S/fonctionnement					30
TVA collectée autre					57 459
TVA S/ Produits à Recevoir		601 977	9 428	601 977	1 065 028
TVA S/ FAL	134 621	63 401		207 450	
TVA S/ AAR		782	116	898	
Charges fiscales sur salaires					
Sous total dettes fiscales et sociales	134 621	714 611	16 750	865 983	1 180 093
Charges à payer		6 094	906	7 000	7 000
Créditeurs divers					240
Créditeurs divers DJE ET PP					694
Préciput					
Subventions					
Subventions perçues d'avance		393 298	58 487	451 786	443 492
Sous total autres dettes	-	399 392	59 394	458 786	451 426

Le poste Subventions perçues d'avance (451 786 €) se décompose comme suit :

- Subvention FSE 86 303 €,
- Subvention ADEC 323 090 €,
- Projet VAE 9 500 €,
- Projet ADELE 32 893 €

Les échéances des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 2 ans maxi				
Emprunts et dettes financières divers				
Adhérents et comptes rattachés	6 670 173	6 670 173		
Clients avancés et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	342 946	342 946		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
Autres charges fiscales	865 983	865 983		
TVA				
Compte courant immobilisations	480 491	480 491		
Comptes de liaison	579 372	579 372		
Autres dettes	44 577	44 577		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	8 983 542	8 983 542		

Les produits constatés d'avance correspondent à des factures de frais généraux concernant 2012 facturés en 2011 :

3.4 PROVISIONS

Elles se détaillent comme suit :

Au.....		31/12/2011			
Provisions	31/12/2010	Dotations	Reprises	Utilisation	31/12/2011
Provisions pour risques généraux	8 880	215 599			224 478
Provisions pour charges de formation					-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	8 880	215 599			224 478

Ce poste comprend les provisions destinées à couvrir :

- Le risque de non récupération du dépôt de garantie concernant les locaux de Villeneuve d'Ascq 102 rue de l'annoy
- Le Départ en retraite ainsi que les risques relatifs au personnel transféré à Opcalia Nord Pas de Calais

La répartition de ces provisions par activité est la suivante :

Au.....		31/12/2011			31/12/2010		
Durée.....	Mandat	PF +10	PF -10	Net	Durée.....	Net	Net
	105 527	103 552	15 399	224 478	12 mois	8 880	
Provisions pour risques généraux							
Provisions pour charges de formation							
TOTAL	105 527	103 552	15 399	224 478		8 880	

3.5 EXCEDENT A REVERSER

Dans le cadre de la réglementation relative aux activités, aucun reversement de trésorerie éventuellement excédentaire n'est à effectuer au titre de l'exercice :

	PF+10
Charges totales	8 057 504
Charges de formation	7 528 623
Charges de fonctionnement	528 881
Charges financières	-
Charges exceptionnelles	-
Total Trésorerie	6 438 550
Excédent à reverser	-

	PF-10
Charges totales	735 832
Charges de formation	661 931
Charges de fonctionnement	73 902
Charges financières	-
Charges exceptionnelles	-
Total Trésorerie	543 132
Excédent à reverser	-

4 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 RESULTAT DE FORMATION

La date de l'opération dite « bascule » a été anticipée par rapport aux années précédentes. En conséquence, les engagements saisis à compter du 2 janvier 2012 et jusqu'au 31 mars 2012 ne figurent pas dans les charges de formation et EFF d'OPCALIA Nord Pas de Calais. Le montant des engagements correspondants s'élève à

- 807 431,06 € sur le plan +10
- 62 073 € sur le plan -10,

4.1.1 Produits de formation

- La répartition de ces produits est la suivante :

Année.....	31/12/2011	31/12/2010		
Durée.....	12 mois	12 mois		
	Plan -10	Plan -10	Total	Total
Produits de formation	13 313 838	779 877	14 093 715	11 847 434
Collecte Plan - 10	8 574 935	649 451	8 574 935	6 393 205
Collecte Plan - 10 sous total 1	8 574 935	649 451	9 224 386	544 793
Autres Produits (DIF et PP refacturés)	4 459 712	93 613	4 553 325	3 674 542
Subventions	279 191	36 813	316 005	1 234 894
Participation Adhérent Actions Co			-	
Reprise de provisions s/ charges de formation			-	
sous total 2	4 738 903	130 426	4 869 329	4 909 436

Le détail du poste de subventions est le suivant :

- ADEC 186 875 €,
- Subvention FPSPP Dispositifs 113 702 €,
- Projet Socle de compétence 11 828 €,
- Projet Gpec..... 3 600 €.

4.1.2 Charges de formation

- Les charges de formation sont composées :
 - des charges relatives aux actions de formations réalisées et payées au cours de l'année 2011.
 - des charges provisionnées à la clôture et relatives aux actions de formation réalisées mais non réglées au 31/12/2011. Ces charges ont été comptabilisées sur la base d'une répartition des heures, prorata temporis sur la durée de la formation.
- Dans les charges de formation figurent les actions de formation DIF (Droit Individuel à la Formation) et PP (Période de Professionnalisation) dont le financement est assuré à la fois par les fonds du Plan et par les fonds de la Professionnalisation géré par OPCALIA Nord Pas de Calais pour le compte d'OPCALIA en vertu du mandat reçu.
 A ce titre OPCALIA Nord Pas de Calais reçoit une facturation globale (tous dispositifs confondus) en provenance des organismes de formation et/ou des entreprises adhérentes. Dès lors OPCALIA Nord Pas de Calais refacture OPCALIA de la quote-part de ces formations financées par la section Professionnalisation. Ces deux opérations sont constatées dans la comptabilité OPCALIA Nord Pas de Calais dans des comptes de charges et de produits distincts.

• Du reversement relatif au FPSPP.

Au..... Durée.....	31/12/2011 12 mois		31/12/2010 12 mois	
	Mandat	Plan +10	Plan -10	Total
Charges de formation		12 845 947	828 791	11 343 524
Etudes et Recherches formation				
Coût pédagogique		5 015 008	620 622	5 635 630
Salaires et charges sociales		2 287 335		2 287 335
Transport et hébergement		226 260		226 260
Divers			41 309	41 309
FPSPP		773 505	53 422	826 927
Dépenses FSE		82 108	19 826	101 934
Autres charges (DIF et PP refacturés)		4 459 712	93 613	4 553 325
Formation Projet				
Formation Projet				
Dotations aux provisions pour charges de formation				
Transferts de Fonds Mutualisés				

4.2 COMPOSANTES DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement regroupe l'ensemble des charges et produits liés au moyens mis en œuvre par l'organisme pour assurer son fonctionnement dans le cadre :

- de la gestion de ses activités agréées (Plan +10 et Plan -10),
- de la gestion des fonds de la professionnalisation d'OPCALIA en vertu du mandat reçu

Ainsi, le compte de résultat présente, outre les sections Plan +10 et Plan -10, les éléments de la section « Mandat », qui regroupe l'ensemble des charges et produits de fonctionnement de l'activité de mandataire d'OPCALIA Nord Pas de Calais.

Les produits et charges de fonctionnement sont répartis en fonction de clés de répartition présentées au § 2. des présents comptes annuels.

Le tableau ci-dessous présente le détail de l'affectation des produits et charges de fonctionnement à l'ensemble des activités d'OPCALIA Nord Pas de Calais :

4.2.1 Produits de fonctionnement

Au.....	31/12/2013	31/12/2010		
Durée.....	12 mois	12 mois		
Produits de fonctionnement	Plan 10	Plan 10	Total	Total
	130 182	13 982	1 290 464	958 165
Mandats				
	1 146 300			
Mesures d'accompagnement	-	-	433 041	431 463
Conventions PROF/OPCALIA (Manuel)	-	-	-	-
Conventions	467 643	-	606 636	309 491
Projets	241 028	13 313	241 028	166 672
Autres subventions fspdp dev	-	-	-	45 026
Produits divers autres sub	-	-	-	-
Mise à disposition du personnel	-	-	-	-
Quote part subvention d'investissement	-	-	-	-
Transfert de Charges divers	-	-	-	-
Transfert de Charges Etudes & Rech	-	-	-	-
Autres produits divers de gestion courante	4 588	4 502	9 759	5 513
Reprise de provision	-	-	-	-

Le détail du poste Projets est le suivant :

- ADEC 36 704 €,
- CTP CRP 258 080 €,
- Ingénierie Dispositifs Fspdp 66 873 €,
- Bonne pratiques 9 630 €,
- Gpec 34 206 €,
- Prodiat 167 113 €,
- Socle de compétences 32 682 €
- Autres 2 348 €

Le total des produits divers du compte de résultat est de 9 759 € dont :

- Refacturation des Frais de collecte à l'ADPF pour 6 478 €.

4.2.2 Charges de fonctionnement

Article	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois
Charges de fonctionnement	1 044 947	1 513 395
Autres subvts et charges externes	1 036 439	1 505 586
Fournitures non stockables	2 326	6 291
Fournitures	3 877	5 156
Fournitures administratives	-	-
Fournitures informatiques	-	-
Carburant	-	-
Sous-traitances	-	-
Sous-traitances divers	-	-
Loyers et charges siège	30 004	60 381
Loyer et charges DT	-	-
Location véhicules	-	-
Locations matériel informatique	-	-
Locations diverses	321	399
Entretien et maintenance bureaux	-	-
Entretien véhicules	-	-
Entretien divers	-	-
Maintenance informatique	4 076	5 582
Assurances	1 192	4 019
Etudes et recherches	-	-
Documentation	630	2 440
Cellules et salariales	-	-
Infirmité	-	-
Honoraires	19 626	45 343
annonces et inserts	1 927	8 358
Plan de communication	-	-
Imprimés	-	-
Dats et cadencs	-	-
Editions	-	-
Transport et déplacement	-	690
Déplacement	387	823
Frais administrateurs	-	-
Reception	-	-
Affectation	794	1 630
Leppone	-	-
Locations informatiques	824	1 785
Frais bancaires	2 431	2 850
Conseillers	-	-
Conseiller OPCALIA	27 549	33 970
Recrutement	-	-
Formation du personnel	-	-
Unité de fonctionnement au Parlement	-	-
At. systeme national	18 571	20 188
At. systeme régional	18 571	20 188
Frais de territorialité	-	-
Prix de fonctionnement ARIIP	589 563	1 409 715

Au Dirigé	51/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois			
Mandat	Plan + 10	Plan - 10	Total		
Impôts et taxes	4 547	4 462	664	9 673	7 640
Charges de personnel	-	-	-	-	-
Salaires bruts	-	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-	-
Autres charges de personnel	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion courante	1 882	1 847	275	4 004	169
Dotations aux amortissements et provisions	2 078	2 039	303	4 420	-
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	2 078	2 039	303	4 420	-

Au regard des limites réglementaires prévues à l'arrêté du 4 janvier 1996, les charges de fonctionnement de l'organisme se présente comme suit :

	Plan + 10	Plan - 10	Total
Collecte	8 574 935	649 451	9 224 386
	591 671	44 812	636 483
Charges de formation	7 528 623	661 931	8 190 553
	376 431	33 097	409 528
Limites réglementaires (A)	968 102	77 909	1 046 010
Charges de fonctionnement	530 920	74 205	605 125
Produits de fonctionnement	130 182	13 982	144 164
Charges de fonctionnement nettes des produits (B)	400 738	60 223	460 961
% par rapport aux limites (B) / (A)	41,4%	77,3%	44,1%

5 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

- Le tableau ci-après présente le suivi des E.F.F. pour les exercices à venir (2012, 2013 et 2014).

Activités	2012		2013		2014		TOTAL
	Plan + 10	Plan - 10	Plan + 10	Plan - 10	Plan + 10	Plan - 10	
Engagements plan de formation	704 376	119 590	3 438	3 938			831 343
Total	704 376	119 590	3 438	3 938			831 343

6 – TABLEAU DE SUIVI DES E.F.F. ETD'AFFECTION DU RESULTAT AU 31/12/2011

Activité Agréée	Plan - 10	Plan - 10	TOTAL
I - Evolution des E.F.F. au cours de l'exercice			
Réserve F.F.F. au début de l'exercice	1 644 695	51 064	1 695 759,19
Reprises des fonds affectés aux réserves :			
- au titre des réalisations	1 644 695	51 064	1 695 759
- au titre des annulations	-	-	-
Solde réserve E.F.F. avant affectation du résultat de l'exercice	-	-	-
E.F.F. de l'exercice évalués à la clôture de l'exercice	707 814	123 529	831 343
A - Montant des E.F.F. restant à réaliser au 31 décembre	707 814	123 529	831 343
II - Analyse du résultat			
Report à nouveau au début de l'exercice	2 170 165	234 998	2 405 163,79
Reprises au report à nouveau :			
- des E.F.F. antérieurs réalisés	1 644 695	51 064	1 695 759
- des E.F.F. en cours	27 420	115 345	87 925
Résultat comptable de l'exercice	-	-	-
B - Montant disponible à affecter	4 042 484	370 719	4 213 203
III - Affectation du montant disponible			
- A la réserve aux E.F.F.	707 814	123 529	831 343
- Au report à nouveau	3 334 669	47 191	3 381 860
IV - E.F.F. hors bilan à la clôture de l'exercice			
- E.F.F. couverts par la réserve	707 814	123 529	831 343
- non couverts par les réserves	-	-	-
TOTAL DES E.F.F. DE L'ORGANISME	707 814	123 529	831 343

7 –EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les conséquences comptables de l'opération d'apport partiel d'actifs dont le principe a été acté par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2011 et entériné par le protocole d'accord en date du 19 décembre 2011 (voir paragraphe 1.) sont les suivantes :

- création d'une section « Fonctionnement » en date du 2 janvier 2012
- constatation dans cette section de la valeur des immobilisations non transmises à OPCALIA (intégralité des immobilisations),
- solde des comptes courants immobilisés (Professionnalisation) générés lors de l'opération de dévolution de 2007,
- création et alimentation de comptes de liaison sur dévolution destinés à enregistrer les créances et dettes entre les sections Plan et la section Fonctionnement,
- passage en perte de l'actif net transmis ou en produit du passif net pris en charge par OPCALIA sans contrepartie autre que la reprise à sa charge des EFF à la clôture de l'exercice

8 –AUTRES INFORMATIONS :

Dans le cadre de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le Président, le Vice-Président, et le Trésorier n'ont perçu aucune rémunération ni avantage en nature au cours de l'année 2011.

En revanche, la 3ème personne parmi les 3 plus hauts cadres dirigeants est rémunérée, il s'agit du Directeur. Diffusée cette information reviendrait à donner une rémunération individuelle, ce qui pourrait être préjudiciable à la confidentialité souhaitée.

Dans le cadre de l'article R. 123-198, alinéa 9 du code de commerce, il est précisé que le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice pour 2011 € comprennent :

- les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes pour 13 900 €,
- les honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes pour 6 900 €.